

COMMUNE DE PLERGUER
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 05 juin 2026

Séance n° 2026 – 05

Nbre de conseillers en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LE ROLLAND, Maire

Présents : Monsieur Le Maire, Philippe LE ROLLAND

Mesdames Sylvie Alain, Chantal Corbeau, Jessica Cantarel, Solange Rouby, Sandra Antigny-Goulm, Stéphanie d'Ancona, Josiane Pierrot, Virginie Romé, Karine Norris-Ollivier, Angélique Restoux, Isabelle Gouédart

Messieurs Jean-Pierre Caron, Pierre Abiven, Samuel Papail, Jacques Grospeaud, Jean-Baptiste Lesouef, Yannick Aubry,

Absents excusés : Arnaud Granger donne procuration à Monsieur le Maire

Yohan Quellier donne procuration à Jacques Grospeaud

Nicolas Loeillet donne procuration à Samuel Papail

François-Régis Déhéry donne procuration à Yannick Aubry

Séverine Hervé donne procuration à Angélique Restoux

Secrétaire de séance : Madame Solange Rouby a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 28 mai 2026

Ordre du Jour :

- Présentation des activités de Tricotin
- Procès-verbal du conseil municipal n°2026-04 du 30 avril 2026– Adoption
- Elections sénatoriales 2026 – Désignation de délégués titulaires et suppléants
- Ilot des Ecoliers – Demande de subvention auprès de la Région – Dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne » - Approbation

Ouverture de la séance à 19h

Présentation des activités de l'association Tricotin par Mme Poirier

Comptes rendus n°2026-04 du 30 avril 2026

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des remarques sur le compte rendu.

Madame Karine Norris-Ollivier demande que soit porté au compte rendu sa demande « pourquoi, il n'y a pas de versement de subvention à l'Association Bretagne Vivante ». Monsieur Samuel Papail avait indiqué que nous n'avions pas reçu de demande.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 23 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- Adopte le compte-rendu avec cet ajout.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Les 2 membres les plus âgés : Mme Chantal Corbeau et de M. Jean-Pierre Caron.

Les 2 membres les plus jeunes : Mme Jessica Cantarel et M. Jean-Baptiste Lesouef

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

Liste A : LE ROLLAND :

Philippe Le Rolland, Sylvie Alain, Jean-Pierre Caron, Jessica Cantarel, Samuel Papail, Chantal Corbeau, Pierre Abiven, Solange Rouby, Jacques Grospeud, Stéphanie D'Ancona, Jean-Baptiste Lesouef

Liste B : Plerguer Citoyenneté

Karine Norris-Ollivier, Yannick Aubry, Angélique Restoux, François-Régis Déhéry, Séverine Hervé

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 11 délégués en vue des élections sénatoriales.

Le Maire indique que doivent être élus 07 délégués titulaires et 04 suppléants.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23

Ont obtenu :

- liste A : Le Rolland : 18 voix
- liste B : Plerguer Citoyenneté : 5 voix

Le quotient applicable est : $23/7 = 3,28$

La liste A obtient : 06 sièges

La liste B obtient : 01 siège

d) Élection des délégués suppléants

NB : la même démarche est applicable pour l'élection des suppléants. Toutefois, le bureau électoral détermine le quotient électoral applicable à l'élection des suppléants. Il est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de suppléants à élire.

Le quotient applicable est : $23/4 = 5,75$

La liste A obtient : 03 sièges

La liste B obtient : 01 siège

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs.

Sont élus en titulaires :

Liste A – Liste Le Rolland :

Philippe Le Rolland, Sylvie Alain, Jean-Pierre Caron, Jessica Cantarel, Samuel Papail, Chantal Corbeau

Liste B : Liste « Plerguer Citoyenneté » : Karine Norris-Ollivier

Sont élus en suppléants :

Liste A - Liste Le Rolland : Pierre Abiven, Solange Rouby, Jacques Grospeaud

Liste B : Liste « Plerguer Citoyenneté » : Yannick Aubry

Délibération n° 2026-05-002

Objet : Ilot des Ecoliers – Demande de subvention auprès de la Région Bretagne – Dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne » - Approbation
--

Un projet de recyclage foncier de l'Ilôt des Ecoliers est en cours avec un objectif de créer des logements dont 50 % de locaux sociaux et de réhabiliter un ancien hôtel restaurant abandonné.

Une convention de partenariat a été conclue entre la commune et l'EPF (l'Etablissement Public Foncier de Bretagne) pour traiter des acquisitions foncières et des travaux de proto-aménagement.

Pour le financement de cette opération, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne, dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ». Cette subvention sera versée directement à l'EPF.

Le budget prévisionnel est de 689 505 €, l'aide sollicitée auprès de la région serait de 101 199 €, en l'état actuel des éléments connus ou prévisionnels.

Madame Karine Norris-Ollivier indique qu'il y a aussi un budget prévisionnel de recettes avec un principe de minoration de l'EPF, une aide de 15 000 € par Saint-Malo Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Votants : 23 contre : 0 abstention : 0 pour : unanimité

-décide de solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne », pour l'opération Ilôt des écoliers.

-autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relevant de ce dossier

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions avant de clôturer la séance.

Monsieur Yannick Aubry demande si le relais téléphonique situé route des Landes est opérationnel ou non. Monsieur le Maire indique que nous n'avons aucune information sur cette antenne.

Monsieur Yannick Aubry demande quand est-il des pétitions en cours, terrain des sports, école et Rue de Dinan.

Monsieur le Maire donne les précisions suivantes pour la rue de Dinan :
un contact a été pris avec le département afin de voir ce qui pourrait être aménagé
un contact a été pris avec la gendarmerie pour effectuer des contrôles de vitesse.

Pour le terrain de football pour un terrain synthétique, la pétition n'est pas remontée jusqu'à la mairie.

Concernant la pétition contre la fermeture d'une classe à l'école des Badioux, Madame Jessica Cantarel apporte les éléments suivants :

- une rencontre a été organisée avec la directrice de l'école et l'inspecteur d'académie.
- pour le moment 199 inscriptions, le nombre d'inscriptions est plutôt positif
- on aura une réponse autour du 25 juin.

Monsieur le Maire répond à la demande de Madame Angélique Restoux que le nouveau panneau lumineux est en location.

Concernant le bulletin municipal, il sera décalé fin août début septembre et que l'usage de laisser 1 place à la minorité sera maintenue.

Monsieur Pierre Abiven donne un point d'avancement sur le chantier de l'ilot des Ecoliers
Le désamiantage est en cours
La fin des travaux est prévue fin juillet / début août

Madame Sylvie Alain demande à Madame Karine Norris-Ollivier un point sur le PNR.
Madame Karine Norris-Ollivier indique que la dernière réunion portait sur l'élection du nouveau bureau et du budget.

Madame Sylvie Alain indique qu'une MAM va ouvrir sur Plerguer début septembre / octobre 2026.
Elle est composée de 3 personnes ce qui permettra d'accueillir 12 enfants de 0 à 3 ans

La séance a été levée à 19h55.